

Chalamont, ce prince promit de les renvoyer à M. de Saint-Trivier pour les faire juger ; que si ce prince faisait grâce au malfaiteur pour de l'argent, il promît d'en donner la moitié au seigneur de Saint-Trivier. Léonore de Savoie, femme du sire de Beaujeu, approuva ces dons et en scella la charte avec vénérable homme Guichard de Thélis, doyen de Beaujeu.

Louis de Beaujeu et Eléonore de Savoie, sa femme, consentirent, au mois de février 1283, qu'Isabelle, comtesse de Forez, leur mère, jouît pendant sa vie, de la terre et seigneurie de Montmerle en considération du paiement qu'elle avait fait à Guy de Saint-Trivier de 80 livres viennoises pour le rachat de cette terre, et au mois de mars suivant le seigneur de Saint-Trivier passa contrat de vente de cette terre au sire de Beaujeu, sans lui promettre aucune maintenance ni garantie ; et, comme le seigneur de Saint-Trivier avait acheté pendant le temps de l'engagement qui lui avait été fait, quelques cens et rentes, dans la paroisse de Montmerle et dans les voisines d'Aimon Palatin, il les revendit au sire de Beaujeu moyennant 120 livres.

Guy II de Chabeu avait épousé Yolande de Berzé, fille de Hugues, seigneur de Berzé en Maçonnais et de Saint-Germain-de-la-Bussière, laquelle testa l'an 1284 et fut enterrée à Tournus.

Au mois d'octobre 1286, Etienne de Bullieu, chevalier, vendit à Guy, seigneur de Saint-Trivier, différentes possessions aux mêmes conditions que celles portées dans un échange des biens que le dit Etienne possédait dans la franchise et ville de Saint-Trivier. Cette vente comprenait le mas de Chalours à Saint-Cyr, la forêt de Pinet à Chanéins et divers droits à Béreins.

Le 3 novembre 1286 fut réglé par l'entremise de l'abbé de Savigny, dans la salle de Saint-Trivier-en-Dombes, un différend survenu entre Louis de Beaujeu et Amé, comte de Savoie ; cette transaction fut passée au château de Saint-Trivier, en présence de Geoffroy de Clermont, doyen, Pierre